

**5 catégories** « Presse Ecrite » ; « Radio » ; « Télévision » ; « Web » ; Francophonie.

**1 Prix Prévention** Sélectionné par les membres de 2 associations de patients partenaires.

**1 Grand Prix** Choisi parmi les 6 vainqueurs.

## COMMENT CONCOURIR ?

Tous les journalistes santé travaillant dans des médias grand public sont invités à participer à cet événement.

Les reportages admis à concourir doivent porter sur un sujet médical et être destinés au grand public, sans excéder 3 à 4 pages pour la presse écrite et le web et 3 à 4 minutes pour la radio et la télévision (un seul reportage par journaliste).

Seuls les reportages en français, PUBLIÉS OU DIFFUSÉS DANS UNE SOCIÉTÉ DE PRESSE ET D'INFORMATION (presse écrite, radio, télévision ou Internet) entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 sont admis à concourir. Les articles non publiés en France sont exclusivement éligibles au Prix Francophonie.

## UN JURY INDÉPENDANT

Présidente du jury

Dr Dominique PIERRAT

Médecin, journaliste santé et membre  
du bureau de l'AJMed

Membres

Dr Patrick GEPNER

Rhumatologue, auteur de nombreux ouvrages  
grand public dont « La Médecine pour les Nuls »

Mme Anne-Sophie JOLY

Présidente du Collectif National des Associations  
d'Obèses

Pr Pierre MARES

Chef du Service de gynécologie-obstétrique  
du CHU de Nîmes

Mme Claude RAMBAUD

Vice-Présidente du CISS  
(Collectif Interassociatif sur la Santé)

## ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Il s'agit de l'Association Française des Diabétiques  
et d'Europa Donna France (lutte contre le cancer du  
sein).

## SPONSORS

Le Groupe VYV est le Grand Partenaire des  
trophées signatures santé.

## QUAND ET OÙ A LIEU LA REMISE ?

a proclamation des résultats et la remise des Prix aura lieu le **lundi 25 Novembre 2019** au Ministère des  
Solidarités et de la Santé.

*NB : Les reportages ne doivent pas excéder 3 à 4 pages pour la presse écrite et le web  
et 3 à 4 minutes pour la radio et la télévision*

## 1. FICHE D'INFORMATION CANDIDAT

## 2. DANS LE CAS

### A / D'un article de presse écrite :

- l'original du journal de parution,
- ou la photocopie de l'article mentionnant le nom du journal, la date de parution,
- ou l'article scanné mentionnant le nom du journal, la date de parution,
- ou un fichier pdf de l'article.

### B / Pour les autres médias :

- Le fichier son, image ou vidéo à déposer dans le format de votre choix sur le site [www.trophee-signatures-sante.fr](http://www.trophee-signatures-sante.fr) jusqu'au 15 septembre pour les autres catégories.
- Les formats vidéo doivent avoir une résolution suffisante pour projection sur un grand écran (format PAL 720 x 576)
- Les fichiers ne doivent pas excéder 100Mo.

*N.B. : vous pouvez également graver ces fichiers sur DVD et nous faire parvenir votre dossier par courrier.*

### Adresse postale

À l'attention du Dr Corinne Jacquesson  
La Fonderie  
61 rue Jules Auffret  
93500 PANTIN

## FICHE D'INFORMATION CANDIDAT

Nom\* : ..... Adresse e-mail\* : .....

Prénom\* : ..... Adresse personnelle : .....

N° de carte de presse\* : ..... N° de téléphone personnel : .....

Adresse professionnelle\* : .....

N° de téléphone professionnel\* : .....

\*Informations obligatoires



Plus d'informations sur  
[www.trophee-signatures-sante.fr](http://www.trophee-signatures-sante.fr)



# TROPHÉE SIGNATURES SANTÉ RÈGLEMENT

## Article 1 - Objet du Prix

Le trophée signatures santé a pour objet de distinguer des reportages destinés au grand public sur des problématiques de santé, réalisés pour l'année 2019 par des journalistes spécialisés en santé.

## Article 2 - Eligibilité des travaux

Sont éligibles les reportages PUBLIÉS OU DIFFUSÉS EN FRANÇAIS DANS UNE SOCIÉTÉ DE PRESSE ET D'INFORMATION (presse écrite, radio, télévision ou Internet) entre le 1er septembre 2018 et le 1er septembre 2019. Les articles non publiés en France sont exclusivement éligibles au Prix Francophonie. **Les reportages ne doivent pas excéder 3 à 4 pages pour la presse écrite et le web et 3 à 4 minutes pour la radio et la télévision.** Chaque reportage doit être présenté par un seul et unique auteur. Chaque journaliste est admis à concourir avec un seul sujet.

## Article 3 - Frais de participation

L'inscription au trophée signatures santé est entièrement gratuite.

## Article 4 - Dossiers de candidature

Les formulaires de candidature sont adressés à l'ensemble des journalistes santé. Ils sont également disponibles en téléchargement sur le site [www.trophee-signatures-sante.fr](http://www.trophee-signatures-sante.fr) à partir du mois de mai 2019 jusqu'au 15 septembre 2019.

Le dépôt des candidatures peut se faire par courrier ou directement sur le site Internet du trophée.

Les dossiers devront obligatoirement comporter toutes les pièces demandées et notamment le reportage en compétition sous forme de fichier informatique (sur support DVD ou par Internet) ou sous forme papier pour la presse écrite. Les éléments constitutifs du dossier ne seront pas retournés aux candidats.

## Article 5 - Les catégories

5 catégories ont été individualisées :

- Catégorie « Presse Ecrite »
- Catégorie « Radio »
- Catégorie « Télévision »
- Catégorie « Web »
- Catégorie « Francophonie », réservée aux journalistes francophones.

Un Prix Prévention Groupe VYV sera désigné par les membres des associations de malades partenaires parmi 10 reportages ou articles en compétition portant sur la prévention, préalablement sélectionnés par les organisateurs. Un Grand Prix trophée signatures santé sera décerné par le jury parmi les vainqueurs des différents prix.

## Article 6 - Date limite de dépôt des candidatures

Les dossiers dûment complétés devront être expédiés au plus tard le 15 septembre 2019 (cachet de la poste faisant foi) à La Fonderie, à l'attention du Dr Corinne JACQUESSON, 61 rue Jules Auffret, 93500 PANTIN, ou téléchargés sur le site [www.trophee-signatures-sante.fr](http://www.trophee-signatures-sante.fr) ou encore adressés par mail à l'adresse [cjacquesson@la-fonderie.fr](mailto:cjacquesson@la-fonderie.fr)

Il appartient aux candidats de rassembler l'ensemble des pièces demandées. En aucun cas les organisateurs ne se chargeront de réunir les éléments requis au dépôt de candidature. Tout dossier incomplet ou partiellement renseigné sera écarté de la sélection.

## Article 7 - Jury

Le jury est composé des personnalités suivantes :

Présidente du jury : Dr Dominique PIERRAT, Médecin, journaliste santé et membre du bureau de l'AJMed.

Membres du jury :

- Dr Patrick GEPNER, rhumatologue et auteur de nombreux ouvrages grand public dont « La Médecine pour les Nuls »
- Mme Anne-Sophie JOLY, Présidente du Collectif National des Associations d'Obèses
- Pr Pierre MARES, Chef du Service de gynécologie-obstétrique du CHU de Nîmes
- Mme Claude RAMBAUD, vice-Présidente du CISS (Collectif Interassociatif sur la Santé)

## Article 8 - Confidentialité

Le jury s'engage à ne pas divulguer d'information concernant les reportages soumis à son examen, jusqu'à la date de remise des Prix.

## Article 9 - Gains

Les vainqueurs de chaque Prix recevront un trophée, au cours d'une cérémonie publique. Le vainqueur du Grand Prix se verra attribuer un chèque de 3000 €. Aucun dédommagement financier n'est exigible, ni pour les frais inhérents à la constitution du dossier de candidature, ni pour la participation à la cérémonie de remise.

## Article 10 - Droit à l'image

Les événements liés au déroulement et aux manifestations du trophée signatures santé feront l'objet de médiatisation. Chacun des participants, en sa qualité d'organisateur, de membre du jury, de candidat, peut être amené à voir son nom cité ou son image diffusée dans le cadre de la promotion qui pourra être faite mais également dans les prises de vue de la cérémonie et ce tant par les organisateurs que par les sponsors.

La participation au trophée implique l'acceptation des présentes conditions et, en particulier, l'autorisation d'utiliser les noms et les images personnelles ou les reportages ou photographies envoyés pour les besoins de la communication du trophée signatures santé.

## Article 11 - Acceptation du règlement

Le dépôt de candidature au trophée signatures santé vaut acceptation du présent règlement.

Plus d'informations sur  
[www.trophee-signatures-sante.fr](http://www.trophee-signatures-sante.fr)

